DROIT ADMINISTRATIF

© Site de Lexis-Nexis

Titre

Droit administratif

Auteur(s)

LIGNIERES, Paul ; PLESSIX, Benoît ; COURREGES, Anne (directeurs)

BLANC, François ; EVEILLARD, Gweltaz ; HOURSON, Sébastien ; ROUX, Christophe (rédacteurs)

Date

1954 (création sous le titre antérieur)

1962 (titre actuel)

Éditeur(s)

LexisNexis SA

Support

Papier

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuelle

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine

Domaines du droit

Droit public
Droit administratif

Contenu

- Doctrine

- Décisions jurisprudentielles annotées

- Textes : références de publication et renvoi aux fascicules des Juris-Classeurs concernés par le sujet

“Depuis 60 ans la revue Droit administratif sélectionne et analyse chaque mois la jurisprudence la plus récente, avec des annotations exclusives d’universitaires et de praticiens.

Dans un souci constant de qualité, les études publiées sont soumises aux membres du comité de lecture ainsi qu’aux directeurs scientifiques de la revue pour évaluation, en vue d’une publication.

Les Chroniques (droit des étrangers, droit public économique, droit de la procédure administrative, etc.) offrent une vision globale du droit administratif, et les fiches pratiques permettent d’en appréhender son application concrète.

La partie « Alertes » propose une veille des travaux parlementaires, des textes débattus au sein des instances de l’Union européenne, des rapports, ainsi que des indications bibliographiques et une sélection d’évènements (colloques, conférences) pouvant intéresser les lecteurs.”
https://store.lexisnexis.com/fr-fr/products/4516-droit-administratif.html)

Type de classement

Méthodique (peut varier selon les numéros) :

- Partie I : Repère

- Partie II : Alertes

- Partie III : Études

- Partie IV : Chronique

- Partie V : Commentaires

- Partie VI : Fiche pratique

Clefs d’utilisation

Un sommaire succinct en couverture de chaque numéro.

Un sommaire détaillé dans chaque numéro mensuel.

Tables mensuelles :

- table chronologique de jurisprudence

- table des textes

Tables annuelles (supplément à la revue de décembre jusqu’en 2017 inclus) :

- table des auteurs

- table des études, chroniques et dossiers

- index alphabétique général

- table chronologique de jurisprudence

- table alphabétique du nom des parties

- table des fiches pratiques

Veille

Lien vers le **réseau social X de la revue.**

Notes

- Historique des titres de la revue :

1954 -1961 : Revue pratique de droit administratif (aux Editions techniques)

- Revue disponible sous format numérique : en accès payant sur le site de l'éditeur LexisNexis (antériorité : depuis le 01-01-2000). Mise à jour mensuelle en ligne, en milieu de mois, décalage de 2 semaines environ par rapport à la publication papier.

Numéro ISSN de la revue : 0419-7461

Cette revue est suivie par **Mir@bel**.

Elle est également suivie par **HAL.**

Liens

Site de l'éditeur

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 05/12/2014
Mise à jour : Mariana ROMLING ROTHEIA ANDRADE (BIU CUJAS) - Isabelle LE MANCHEC (BIU CUJAS), le 12/06/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.